

METHODOLOGIE DU COMMENTAIRE D'ARRET

- Conseils généraux :

- Prendre le temps de relire plusieurs fois le sujet.
- Souligner (ou surligner) les passages importants.
- Noter sur une feuille au fur et à mesure, toutes les idées, tous les points que le sujet évoque et qu'il paraît utile d'aborder.
- Organiser le plan en regroupant ces différentes idées selon un ordre logique (cela permet d'éviter les oublis et permet aussi de remédier au manque de rigueur) avant de commencer à rédiger.
- Rappel : aller toujours du général au particulier pour chacun des points avant de passer au point suivant.
- S'entraîner.

- Ecueils à éviter :

=> Risque de faire un contre-sens : Le risque est majoré s'il s'agit d'un arrêt de la Cour de cassation (et a fortiori de l'Assemblée Plénière) car la procédure antérieure, les solutions des juges ayant statué précédemment sont rappelées. Notamment, il faut éviter de confondre la solution donnée par les juges du fond (1ère instance et appel) et celle retenue par la Cour de cassation, surtout si celle-ci a cassé l'arrêt d'appel.

=> Risque également de faire de la « paraphrase » Il s'agit de commenter, c'est-à-dire d'interpréter, d'expliquer et d'apprécier la solution donnée par la juridiction saisie (la dernière juridiction qui statue).

Ex. Pour un arrêt de la Cour de cassation, il ne faut commenter que la solution de la Cour de cassation, pas celle de la cour d'appel (=> ne pas faire une partie sur chaque).

Il convient donc de ne pas se contenter de reprendre ce que les juges ont dit. Il faut certes partir du ou des attendus correspondant aux motifs, mais il faut apporter quelque chose de personnel à l'aide de ses connaissances sur la question.

Ex. Voir pourquoi la Cour de cassation a approuvé ou censuré l'arrêt d'appel ou analyser la solution donnée par rapport à la jurisprudence traditionnelle sur la question de droit posée.

=> Risque enfin de faire un devoir théorique ... c'est-à-dire voir que la décision se rapporte à telle question et réciter tout ce que l'on sait sur ladite question. Il faut bien évidemment utiliser ses connaissances mais se limiter à celles qui se rapportent directement au problème de droit posé ou qui sont nécessaires à sa compréhension.

- Introduction du commentaire :

En 1ère année, vous avez été préparés à la phase d'analyse d'une décision (faits, procédure et prétention des parties, problèmes juridiques, solution) Ce travail préliminaire d'analyse est indispensable : il vous permet de comprendre le sujet et de bâtir le devoir ; mais ce n'est pas le devoir lui-même. Le commentaire se compose généralement d'une introduction et de deux parties principales (en principe) subdivisées chacune en 2 sous-parties.

L'introduction est très importante car vous présentez déjà votre compréhension et votre conception du sujet. D'ores et déjà, le correcteur a une idée de la note définitive que vous aurez.

1/ Préciser le domaine du droit : Il faut une phrase introductive, une phrase d'attaque, de façon à éviter que le devoir ne débute directement par le rappel des faits Ex. L'arrêt qui nous est donné à commenter se rapporte à la distinction fondamentale entre association et société. Ex. une citation (en rapport avec le sujet)

2/ Rappel des faits et de la procédure :

Les faits :

- par ordre chronologique => terminer par la demande en justice.
- ne retenir que les plus importants, ceux qui présentent une utilité pour la suite des développements.
- peu importe le nom des parties, il faut donner leur qualité juridique.

La procédure (uniquement pour le commentaire d'arrêt, car pas de décision antérieure s'il s'agit d'un jugement) :

- par ordre chronologique.
- 1ère instance : pas toujours connue (voir si on dispose d'un indice : « arrêt infirmatif ou confirmatif attaqué ») Rappeler la solution des juges du fond.
- Dans un arrêt de cassation, développer les motifs de la Cour d'appel ; dans un arrêt de rejet, développer les moyens du pourvoi.
- Ne pas dévoiler (du moins dans son intégralité) la solution de la juridiction dont on doit commenter la décision car on sera amené à se répéter => S'arrêter là ou, éventuellement, donner le sens de la décision. Ex. Dire qu'à son tour, la Cour de cassation a été amenée à statuer sur ce litige.... et ajouter peut-être qu'elle a rejeté le pourvoi formé contre l'arrêt d'appel

3/ Poser le ou les problèmes juridiques : Il s'agit du point le plus important car il commande la structure du devoir. Il faut se mettre à la place des juges de la juridiction saisie et se demander quelle(s) était(étaient) la ou les questions qu'ils devaient trancher. En général, on trouve les différents problèmes à débattre au travers des motifs de la décision.

Ex. Un tiers peut-il engager la responsabilité du dirigeant social ?

4/ Reprendre la solution de la Cour de cassation, en des termes qui répondent à votre problème de droit. Il est possible (et conseillé) de reformuler la solution lorsqu'elle est trop longue pour être recopiée.

5/ Annonce du plan (des différentes parties seulement). Elle découle directement du point précédent.

- Le corps du devoir :

Le devoir juridique classique est composé de deux parties et deux sous-parties. Les parties doivent répondre au(x) problème(s) de droit. Elles concerneront chacune :

- un aspect différent du problème.
- un problème juridique différent s'il y a deux problèmes principaux (s'il y a plus de deux problèmes, il faut faire en sorte de les regrouper en deux parties équilibrées).

En principe, les points les plus importants doivent figurer au cœur du devoir (I- B- et II- A-) Bien souvent, la dernière sous-partie sert à formuler une appréciation de la solution : confirmation de la jurisprudence antérieure ou revirement, opportunité, portée...etc.

Il faut donner des intitulés à chaque partie et sous-partie :

I -

A -

B -

II -

A -.....

B -.....

Il ne faut pas oublier de rédiger de brefs chapeaux introductifs au début de chaque partie pour présenter les deux sous-parties, ainsi qu'une transition entre les deux parties. En revanche, une conclusion n'est pas nécessaire.